

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2025

POUR RÉFORMER L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - (N° 906)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL93

présenté par
M. Albertini, rapporteur
à l'amendement n° CL|73 de Mme Bergantz

ARTICLE 2

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« *ab*) Au sixième alinéa, après le mot : « publiques », sont insérés les mots : « ou l'atteinte d'une exceptionnelle gravité à l'environnement mentionnée aux deuxième et quatrième alinéas, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.